

**PRESENTS :** RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, LANTZ, MOMBERT, PINOT, PERNON, MANGEOL, MARECHAL, FOERSTER;

**ABSENT EXCUSE :** HENRY pouvoir à VATAUX, DUBOIS pouvoir à PINOT,

**ABSENT NON EXCUSE :** MATHIS.

1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.

2) **VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN PERISCOLAIRE**

Le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif concernant la construction d'une école élémentaire et d'un accueil périscolaire à Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'A.P.D. présenté et fixe le budget global de l'opération à 3 099 520,16 € H.T.

POUR : 11	ABSTENTION : 2	CONTRE : 1
-----------	----------------	------------

3) **LISTE JURY CRIMINEL 2012**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la commune, de 3 noms en vue de la formation du jury criminel pour 2012 :

- Mme Sylvie BONNET
- Mle Mélanie RIZZO
- Mle Marie MITSCHER

4) **RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le service public d'eau potable pour l'année 2010.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
C/6811 Dotation aux amortissements	: + 780,00 €	
C/61522 Entretien et réparation bâtiments	: - 780,00 €	
C/2183 Matériel de bureau et informatique	: + 780,00 €	
C/28031 Frais étude		+ 780,00 €

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) **AVENANT CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement grandes vacances. Celui-ci sera géré sous forme communal,
- autorise le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle un avenant au contrat enfance-jeunesse,
- fixe les tarifs comme suit :

<b>Quotient familial</b>	<b>Permanences 8h-9h</b>	<b>Semaine de 4 jours</b>	<b>Semaine de 5 jours</b>
<b>- 4140 €</b>	0,80 €	42 €	50 €
<b>De 4141 € à 5460 €</b>	1,10 €	50 €	58 €
<b>De 5461 € à 8500 €</b>	1,30 €	58 €	66 €
<b>+ 8501 €</b>	1,40 €	66 €	74 €

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### 7) REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR ECOLE ELEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remplacement du photocopieur de l'école élémentaire et autorise le maire à signer le contrat de location avec l'entreprise KIRCHNER BUREAUTIQUE selon les modalités suivantes :

- location sur 5 ans pour un loyer mensuel H.T. de 153 €,

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### 8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDOKAN DES 2 SARRES

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du Budokan des 2 Sarres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 000 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### 9) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale élaboré par le Préfet de la Moselle dans les conditions définies à l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010.

Le maire propose que le Conseil Municipal ne procède pas au vote, étant donné qu'il estime ne pas être informé des enjeux et des conséquences financière de la fusion entre la CC2S et la CCPE.

Quand ces informations lui seront communiquées, le Conseil Municipal reverra sa position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette proposition.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### 10) PARTICIPATION SPECTACLE ECOLE ELEMENTAIRE

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de participation de l'école élémentaire d'Abreschviller pour le spectacle de fin d'année organisé par le Couvent Saint Ulrich.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 420,00 € maximum et qui sera versée à l'organisateur du spectacle en fonction du nombre de billets délivrés.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### 11) DIVERS :

M. Ludovic Marechal, conseiller municipal, nous informe de sa prochaine union avec Mle Siegwart Laure. L'ensemble du conseil municipal le félicite chaleureusement.

La séance est levée à 22h45.